

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE Degrivreur

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Degrivreur

Numéro du produit 007-15

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Dégrivreur

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage

industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd

Lynn Lane,

Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH

England

www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)

Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)

Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence

national

ORFILA (01-45-42-59-59)

## SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

**Dangers physiques** Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé

humaine

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xi;R36. R10,R67.

ou (1999/45/CE)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme de danger







#### Mention d'avertissement

#### Attention

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

## Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

#### Contient

#### PROPANE-2-OL, ETHYLÈNE-GLYCOL

## Mentions de mise en garde supplémentaires

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre

sèche ou de la brume pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

PROPANE-2-OL 30-60%

Numéro CAS: 67-63-0 Numéro CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119457558-25-xxxx

Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.

#### Classification

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Flam. Liq. 2 - H225

F;R11 Xi;R36 R67

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

## Degrivreur

ETHYLÈNE-GLYCOL 20-30%

Numéro CAS: 107-21-1 Numéro CE: 203-473-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119456816-28-xxxx

Substance with National workplace exposure limits.

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Acute Tox. 4 - H302 Xn:R22

STOT RE 2 - H373

NITRITE DE SODIUM 0.1-0.2%

Numéro CAS: 7632-00-0 Numéro CE: 231-555-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119471836-27-xxxx

Facteur M (aigu) = 1

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Ox. Sol. 3 - H272 O;R8 T;R25 N;R50

Acute Tox. 3 - H301 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le

vomissement n'entre pas des les poumons. Promptly get affected person to drink large volumes of water to dilute the swallowed chemical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Ne pas faire vomir.

Contact cutané Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Utiliser

une lotion appropriée pour hydrater la peau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

**Inhalation** Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Les fumées issues du contenu de

l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation. Une

congestion pulmonaire peut survenir, entraînant un sévère essoufflement.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la

peau.

Contact oculaire Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Indications pour le médecin

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Les vapeurs de solvants peuvent former

des mélanges explosifs avec l'air. Peut s'allumer à une température élevée.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de

l'incendie

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Prévoir une ventilation suffisante.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des

déchets, voir Section 13.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Eviter tout déversement. Éviter le contact

avec la peau et les yeux. Des vapeurs de solvant seront émises lors de l'application et du

séchage. Eviter l'inhalation de vapeurs.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

#### ETHYLÈNE-GLYCOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 20 ppm 52 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 40 ppm 104 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

## PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

**DNEL** Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 319

mg/kg/jour

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour

PNEC - Eau douce; 140.9 mg/l

Eau de mer; 140.9 mg/l
rejet intermittent; 140.9 mg/l
Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg

- STP; 2251 mg/l - Sol; 28 mg/kg

#### ETHYLÈNE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

**DNEL** Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 35 mg/m³

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 106 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 7 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 53

mg/kg/jour

PNEC - Eau douce; 10 mg/l

- Eau de mer; 1 mg/l- STP; 199.5 mg/l

- Sédiments (eau douce); 20.9 mg/kg

- Sol; 1.53 mg/kg

## NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

**DNEL** Activités professionnelles - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2 mg/m³

**PNEC** - Eau douce; 0.0054 mg/l

- Eau de mer; 0.00616 mg/l - rejet intermittent; 0.0054 mg/l

- Sédiments (eau douce); 0.0195 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.0223 mg/l

- Sol; 0.000733 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection





Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à vapeurs organiques. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide.

Couleur Liquide limpide. Bleu.

Odeur Alcool.

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible.

pН Non applicable. Non applicable.

Point de fusion < -15°C

## Degrivreur

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

> 100°C @

Point d'éclair 23°C (Coupelle fermée).

Taux d'évaporation < 1 BuAc=1

**Limites** : ~ 0.6 : :

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur ~ 0.03 kPa @ °C

Densité de vapeur > 1.0

Densité relative ~ 0.950 @ @ 20°C

Solubilité(s) Soluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Alcools.

Coefficient de partage Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

> 200°C

Température de décomposition

Non disponible.

Propriétés comburantes

Non applicable.

Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance

adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 380 g/litre de COV.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Inconnu. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit

provoquant une situation dangereuse.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

dangereux

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## Degrivreur

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 2 386,63484487

Information générale Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des

problèmes de santé permanents.

**Inhalation** Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré

faible. Pas d'effet spécifique à long terme connu.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des

effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

#### Informations toxicologiques sur les composants

## PROPANE-2-OL

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. IARC Not Listed.

NTP Not Listed. OSHA Not Regulated.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o

mg/kg)

5 840

**Espèces** Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL<sub>50</sub> mg/kg)

16,4

**Espèces** Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

**Inhalation** Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

**Ingestion** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Contact cutané** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

## Degrivreur

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

ETHYLÈNE-GLYCOL

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

35 000

(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Souris

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Non irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Mutation génétique:: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de

propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

vitro

Cancérogénicité Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

Fertility: - > 1000 mg/kg, Orale, Rat Ne contient pas de substance toxique pour la

reproduction - fertilité reproduction avérée.

Toxicité pour la

reproduction -

Non disponible.

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT** 

Non disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT

NOAEL 200 mg/kg, Orale, Rat

rép.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité The product contains a substance which is harmful to aquatic organisms.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

## Degrivreur

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

## ETHYLÈNE-GLYCOL

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

aquanques

Toxicité aiguë - plantes Indéterminé.

aquatiques

Toxicité aiguë - Indéterminé.

microorganismes

**Toxicité aiguë - terrestre** Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

#### **PROPANE-2-OL**

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: ~ 9640 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Toxicité aiguë -

CE<sub>50</sub>, >: > 1000 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

 $CE_{50}$ , 72 hours, 72 heures: > 1000 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes

aquatiques

CE<sub>50</sub>, >: > 1000 mg/l, Boues activées

## ETHYLÈNE-GLYCOL

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: ~ 72860 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE<sub>50</sub>, 48 hours, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅o, 96 hours, 96 heures: > 6500 mg/l, Selenastrum capricornutum

Toxicité aiguë -

EC20, 30 min, 30 minutes: > 1995 mg/l, Boues activées

microorganismes

NOEC, ~: ~ 15380 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Toxicité chronique poissons aux premiers stades de leur vie

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable. Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days.

## Degrivreur

## Informations écologiques sur les composants

#### PROPANE-2-OL

Persistance et dégradabilité

Le produit devrait être biodégradable.

degradabilite

**Biodégradation** Degradation (%)

- 95: 21 jours

Demande biologique en

oxygène

~ 1171 g O<sub>2</sub>/g substance

Demande chimique en

oxygène

~ 2294 g O<sub>2</sub>/g substance

## ETHYLÈNE-GLYCOL

Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

## PROPANE-2-OL

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 0.05

## ETHYLÈNE-GLYCOL

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: 1.93

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de

toutes les surfaces. Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les

hydrosystèmes.

## Informations écologiques sur les composants

## PROPANE-2-OL

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Coefficient Sol - Koc: ~ 1.1 @ °C

d'adsorption/désorption

Constante de Henry 0.00000338 atm m3/mol @ 25°C

## ETHYLÈNE-GLYCOL

## Degrivreur

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau. Mobile.

Coefficient Sol - Koc: 1@°C

d'adsorption/désorption

Constante de Henry 0.1327 atm m3/mol @ °C

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

## PROPANE-2-OL

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

## ETHYLÈNE-GLYCOL

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

## ETHYLÈNE-GLYCOL

Autres effets néfastes Aucun connu.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné). Les matériels tels que les Information générale

> chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'autoinflammer après utilisation et doivent être stockées dans des conteneurs résistant au feu à

couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits

partout où c'est possible.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1987

N° ONU (IMDG)

N° ONU (ICAO) 1987

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) ALCOOLS, N.S.A. (PROPANE-2-OL)

1987

Nom d'expédition (IMDG) ALCOOLS, N.S.A. (PROPANE-2-OL)

Nom d'expédition (ICAO) ALCOOLS, N.S.A. (PROPANE-2-OL)

## Degrivreur

Nom d'expédition (ADN) ALCOOLS, N.S.A. (PROPANE-2-OL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

**Etiquette IMDG** 

Classe/division ICAO 3

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III
Groupe d'emballage (ICAO) III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**EmS** F-E, S-D

Code de consignes 3Y

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du 30

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D/E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE)  $N^\circ$  1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

WGK 2

Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

Listes pour la santé et

l'environnement

Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, amendé.

Classification de danger pour

l'eau

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### SECTION 16: Autres informations

Ce produit est fabrique selon un system qui conforme a ISO9001 et ISO14001. Seul un Information générale

personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great

Britain

www.autosmartinternational.com

rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 24/09/2014

Révision 6

Remplace la date 10/05/2013

Statut de la FDS Approuvé.

Phrases de risque dans leur

intégralité

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion. R25 Toxique en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

intégralité

Mentions de danger dans leur H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.